



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 20 AOUT 2021

PV N. 3

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S.- M. LATOUR M. - M OSMAN. – M HALLOT JF

EXCUSE : M TALABOT F

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Point 1 : Mails des clubs

- Mail reçu des clubs d'Oradour sur glane et de St Victurnien mettant fin à l'entente en D5.

- Mail reçu du club d'Oradour sur glane désirant engager leur équipe réserve en D5.

Point 2 : Composition des poules de D5 (annexe)

Suivant les directives du Comex en date du 6 mai, les poules de D5 version 2019 / 2020 n'ont pas été changées. Il a lieu de rajouter les clubs nouveaux ; Flavignac 1 ; St Maurice les Brousses 1 ; Aix sur vienne 4 ; St Léonard de Noblat 3 ; St Georges les landes 2 ; Bujaleuf 1.

Ce sont 24 équipes qui composeront la division 5.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Point 3 : Coupe de la Haute-Vienne

- Pour la saison 2021/ 2022, il est noté l'engagement de **80 clubs** dans cette compétition.

Le tirage au sort du 1^{er} tour aura lieu le mardi 31 août à 18h30 au siège du district.

Les équipes engagées au 1^{er} tour de coupe de France et ceux exempts de ce tour de Coupe de France, ne sont pas concernées pour ce 1^{er} tour de Coupe de la Haute-Vienne.

Rappel 1^{er} tour : 18-19 septembre 2021

Point 4 : Protocole de reprise

Le PV du comex du 20 août précise la mise en application des dispositions légales concernant le pass sanitaire.

Précisions des règles fondamentales :

- 1) Les clubs ayant une **enceinte sportive ouverte sans contrôle des entrées**, dans ce cas, l'accès au public n'est pas soumis à la présentation du pass sanitaire. Mais le port du masque reste de rigueur ainsi que la distanciation physique.
- 2) **Obligation** de toutes les personnes inscrites sur la feuille de match (joueurs, éducateurs, dirigeants, délégués, arbitres, membres du staff) d'avoir un pass sanitaire valide.
- 3) Lors des contrôles des licences d'avant match, **les dirigeants d'équipes sont en droit de vérifier la validité du pass sanitaire de l'adversaire.**
- 4) **Un joueur ne possédant pas de pass sanitaire valide ne peut prendre part à la rencontre. L'arbitre doit lui interdire de participer à la rencontre.**

La commission invite les clubs à prendre connaissance du PV du comex du 20 août pour de plus amples précisions.

Prochaine réunion : Mardi 31 août (tirage au sort coupe de la Haute-Vienne).

Le Président,

La Secrétaire,

Sissaoui Mounir

Sophie Garestier



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS



Composition des poules

2021-2022

DIVISION 5



<u>POULE A</u>	<u>POULE B</u>
AS Glandon 1	ANF 87/Bessines 3
Boisseuil FC 3	AS Fromental 1
Am L S Champnetery 1	US Oradour sur glane 2
AS Chateauneuf neuvic 3	US Fraternelle Foot 2
Foot Sud 87 3	SC Sereilhac 3
Moissannes C. SP. L 1	AS St jouvent 3
AS Panazol 3	FC St Sornin Leulac 1
Sporting Limoges Val 3	US Limoges Bastide 1
US St Léonard 3	Limoges Beaubreuil FC 3
AS Bujaleuf 1	FC St Maurice les Brousses 1
US Bessines M 3	AS Aixe sur vienne 4
Am S Flavignac 1	FC St Georges les landes 2